

2014-0746
2014-03-06

SALTIDIN® - INSECTIFUGE TECHNIQUE ICARIDINE

Liquide

Pour utilisation dans la fabrication des produits insectifuges

FABRICATION

ATTENTION---IRRITANT OCULAIRE

LIRE L'ETIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : ICARIDINE.....98.7%

No D'ENRIGISTREMENT 30150 LOI SUR LES PRODUCTS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 a` 200 kg

LANXESS Corporation
111 RIDC Park West Drive
Pittsburgh, PA 15275
Tel: 1-800-LANXESS (1-800-516-9377)

MODE D'EMPLOI:

À utiliser uniquement à des fins de fabrication d'un pesticide inscrit en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE:

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Nocif si ingéré. Provoque une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec les yeux. Porter un dispositif de protection oculaire. Éviter de contaminer la nourriture de consommation animale ou humaine. Ne pas contaminer les eaux d'irrigations, les lacs, les cours d'eau et les étangs en y nettoyant l'équipement ou en y jetant les déchets.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Aucun antidote précis n'est disponible.
Traiter selon les symptômes

ENTREPOSAGE: ET ÉLIMINATION: Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation animale ou humaine pendant l'entreposage ou l'élimination du produit.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE: Entreposer dans un endroit frais et sec de manière à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais ou aliments. Entreposer dans le contenant original et tenir hors de la portée des enfants. De préférence, entreposer dans un endroit fermé à clé.

ÉLIMINATION: NE PAS RÉUTILISER LE CYLINDRE VIDE.

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.